

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2013

L'An deux mille treize, le 15 avril, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de son Maire Monsieur Pierre TRAPIER.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 avril 2013.

PRESENTS : P.TRAPIER, R.RINALDI, C.CAMPAGNE, J.COURIOL-VIGNE, J.M.BOCHATON, M.GUILLERMIN, G.LAURENT-BOURGE, H.GRANJON, G.MERLAND, S.MOURZELAS, P.GARCIA, A.CHAABI, G.SAGNARD, T.LECOMTE, N.ROUSSIER, C.ILLY, M.F.MUHIEDDINE, C.ABONNENC (sauf points 1 et 2), G.GIRARD, PH.MILLOT, S.TAULEIGNE, A.SARRION.

POUVOIRS : M.BORDE à P.TRAPIER, S.AUGIER-COLOMB à C.ILLY, H.HELRY à TH.LECOMTE, J.GRANGEON à J.COURIOL, CH.BENOIT à J.M.BOCHATON, C.ABONNENC à M.GUILLERMIN (pour les points 1 et 2), S.BROT à G.GIRARD, A.BERNE à S.TAULEIGNE.

-X-X-X

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 25 février 2013 est approuvé.

1) SUBVENTION MJC (rapporteur : G. LAURENT-BOURGE).

A l'unanimité, compte tenu du réalisé 2012 et en application de la convention du 14 mai 2012, le Conseil Municipal décide d'attribuer à la MJC :

- sur le secteur *enfance et cantine*, une subvention de 220 000 €
- sur les secteurs *jeunesse, famille, association*, une subvention de 105 000 €

soit un total de 325 000 € ramené à un versement de 300 000 € pour tenir compte de 25 000 € versés d'avance en 2012. De même, le financement de la *journée jeunes* 2012 est soldé par un versement de 3 000 €. Un bilan des actions MJC est annexé au présent compte-rendu.

2) SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES (RAPPORTEUR : C. CAMPAGNE).

Sont attribuées à l'unanimité, une subvention de 300 € à l'Ecurie Mistral et une subvention de 100 € à la Maison Familiale Rurale de Divajeu (voyage scolaire concernant un jeune Portois).

3) TARIFS PISCINE 2013 (rapporteur : C. CAMPAGNE).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs de la saison 2012 :

Tarifs adultes :

- Droit d'entrée : 2,40 €
- Abonnement : 20 €

Tarifs réduits : enfants de moins de 16 ans (gratuité pour les enfants de moins de 6 ans), étudiants, demandeurs d'emploi ou allocataires du RSA (sur présentation d'un justificatif)

- Droit d'entrée : 1,20 €
- Abonnement : 10 €

4) CONVENTION SAUVEGARD - CIPD – COMMUNES ADHERENTES (rapporteur : A. CHAABI).

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le renouvellement de la convention entre le CIPD, les communes membres (Portes-lès-Valence, Etoile, Beauvallon, Beaumont) et la *Sauvegarde*.

5) PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU CIPD (rapporteur : A. CHAABI).

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la participation de la commune aux frais de fonctionnement du CIPD soit 18 475 € au titre du fonctionnement de la Prévention Spécialisée et 4 197 € pour les projets.

6) DENOMINATION DE VOIES (rapporteur : R. RINALDI).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de dénommer :

→ **sur le projet immobilier « L'Orée du bois »** desservi depuis la rue Jean Macé

- **Allée de l'orée du bois**
- **Impasse des hirondelles**
- **Impasse des mésanges**

→ **sur le Clos des Cytises et Les Jardins de Clarisse**, dont l'accès se fait depuis la rue Marcel Champion :

- **Allée du clos des cytises**
- **Allée des jardins de Clarisse**

- **Allée Stéphane Hessel** 1917-2013), ancien résistant et diplomate, la voie en impasse (parcelles cadastrées AZ 80 et 56), parallèle à la rue Descartes et reliant la rue Pierre Sémard à la rue Charles Doucet. Ces parcelles ont été rachetées fin 2012 au Syndicat du Canal de la Bourne.

7) MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 2 DU PLU (rapporteur : R. RINALDI).

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification simplifiée n° 2 du PLU visant à lever l'emplacement réservé n° 1.

8) DECISIONS (rapporteur : P. TRAPIER).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les décisions qu'il a été amené à prendre dans l'exercice de ses délégations :

N° 13/18 : signature avec DELTA SECURITE d'un contrat pour un système de vidéo protection à la piscine municipale, d'un montant mensuel de 160 €/HT pour la location du matériel, de 70 € HT pour la maintenance, de 16 € HT pour la télésurveillance. Une remise de 50 % sur ces deux dernières prestations est consentie par le fournisseur ainsi qu'une réduction de 30 € HT/mois sur les contrats du CTM.

N° 13/19 : signature d'un contrat avec la société QUALICONSULT d'un montant de 1 748,00€ HT, pour une mission de coordination sécurité et protection de la santé pour l'extension et la restructuration du centre culturel Louis Aragon, comprenant les phases de conception et réalisation.

N° 13/20 : signature d'un contrat avec la société QUALICONSULT pour une mission de contrôle technique pour l'extension et la restructuration du centre culturel Louis Aragon comprenant les phases L, LE, SEI, PS, HAND et ATTEST HAND d'un montant de 3 850,00€ HT.

N° 13/22 : signature d'un contrat avec la société QUALICONSULT pour une mission de coordination sécurité et protection de la santé pour l'aménagement de l'école Fernand Léger, d'un montant de 608,00€ HT.

N°13/23 : encaissement chèque de 1 730.04 € de GROUPAMA, pour le sinistre « lampadaire » du 7 juin 2012 rue Jean Rostand.

N°13/24 : encaissement chèque de 1 889.80 € de GROUPAMA, pour le sinistre « lampadaire » du 7 juin 2012 avenue Pierre Brossolette.

N°13/25 : non préemption sur la propriété de Immobilière de la Vallée du Rhône, cadastrée section AS 110, 16 rue Simon Boyer, le Val d'Or.

N°13/26 : non préemption sur la propriété de Monsieur Jean-Claude FORESTIER, cadastrée section AC 12, rue Jean Mermoz.

N°13/27 : non préemption sur la propriété de Monsieur JACQUEMOND André, cadastrée section AP 53 (lot 25), 59 route de Beauvallon.

N°13/28 : non préemption sur la propriété de Immobilière de la Vallée du Rhône, cadastrée section AS 110, 16 rue Simon Boyer, le Val d'Or.

N°13/29 : non préemption sur la propriété de Monsieur PIMPIN Gérard, cadastrée section AV 27, 443 avenue Général de Gaulle.

N°13/30 : non préemption sur la propriété de Monsieur BONACORSI Philippe, cadastrée section AL 153, 12 rue Molière.

N°13/31 : non préemption sur la propriété de Madame PERMINGEAT Delphine, cadastrée section AN 309, Résidence du parc – 1 rue Pierre Semard

N°13/32 : non préemption sur la propriété de Monsieur PAGES Jean-Philippe, cadastrée section AT 181, 10 Lot Les Eygalades.

N°13/33 : encaissement chèque de 42 € de GROUPAMA pour clôture du dossier de sinistre bris de vitres du 17 octobre 2011.

N°13/34 : non préemption sur la propriété de MONSIEUR BLANC Daniel, cadastrée section AZ 112, 6 rue Pierre Semard.

N°13/35 : non préemption sur la propriété des CONSORTS BOUVIER, cadastrée sections AW 82, AW 83, AW 84, rue Paul Vaillant Couturier.

N° 13/36 : non préemption sur la propriété de Monsieur JAUSSAUD François, cadastrée sections AP 117 à AP 127, AP 138 à 148, 14 rue Jean Vilar.

N°13/37 : encaissement chèque de 2 480.03 € de GROUPAMA pour le sinistre « lampadaire » du 18 novembre 2012.

N°13/38 : signature d'un marché avec l'entreprise TEDESCHI, intitulé « Réhabilitation de l'école Anatole France », lot 7, d'un montant de 51 452.50 €.

N°13/39 : non préemption sur la propriété de Madame ROUSSON Nathalie, cadastrée section AS 48, 8 rue Alexandre Lameloise

N° 13/40 : Renouvellement de la convention avec la SA AIR LIQUIDE, pour la mise à disposition d'emballage gaz, pour un montant de 284 €/TTC pour 5 ans.

N°13/41 : non préemption sur la propriété de Monsieur MICHEL Jean-Pierre, cadastrée section AI 34, 11 impasse Aulagnier.

N°13/42 : non préemption sur la propriété de Monsieur BEIGNET Thierry et Madame ENGEL Anne-Catherine, cadastrée section AT 92, 5 allée des Griottes.

N°13/43 : encaissement chèque 2 777,24 € de GROUPAMA, pour le sinistre « lampadaire » du 18 novembre 2012.

N°13/44 : encaissement chèque de 2 027.99 € de GROUPAMA, pour le sinistre du 25 septembre 2012 relatif aux dommages causés par la foudre sur la commande de l'ascenseur de l'école Joliot-Curie.

N°13/45 : Signature d'un contrat d'abonnement avec la société ISP PROCOM, pour la maintenance de l'autocommutateur du CTM, d'un montant annuel de 377.89 €/HT.

N° 13/46 : Signature d'un contrat d'abonnement avec la société ISP PROCOM, pour la maintenance de l'autocommutateur de la mairie, d'un montant annuel de 3 152.94 €/HT.

N°13/47 : non préemption sur la propriété de Madame AUBERT Josette, cadastrée section AO 336 et AO 347, 142 rue Jean Jaurès.

N°13/48 : non préemption sur la propriété de Madame CHARIGNON Martine, cadastrée section AY 238, 44 rue Jean Jacques Rousseau.

N°13/49 : non préemption sur la propriété de Madame BONNET Jeanne, cadastrée section AW 66 à AW 68, 32 rue Paul Vaillant Couturier.

N° 13/50 : désignation du Maître GABET, pour défendre la commune devant la Cour d'Appel de Lyon dans l'affaire qui l'oppose à la SCI L'ALLEXOISE.

N° 13/51 : désignation du Maître Marine BERTHIER, pour défendre la commune devant la Cour d'Appel de Lyon dans l'affaire qui l'oppose à la SCI L'ALLEXOISE.

N° 13/52 : signature d'un avenant au marché avec l'entreprise **SALLEE**, pour l'aménagement de l'école F. Léger, lot n° 10, d'un montant de 2 421.72 €.

N° 13/53 : signature d'un marché avec l'entreprise **SALLEE**, pour le remplacement du groupe de production d'eau glacée par une pompe à chaleur réversible en mairie, d'un montant total de 51 925.26 + option n° 2 retenue de 7 581.90 €.

N° 13/54 : signature avec la société **VBS** d'un avenant au contrat pour la maintenance de 2 copieurs KYOCER installés dans les écoles primaires Voltaire et Joliot-Curie.

N°13/55 : encaissement d'un chèque de 1 800.09 € de **GROUPAMA**, pour le sinistre du 15 septembre 2012 relatif au bris de vitres de la salle spécialisée par des individus non identifiés.

N° 13/56 : signature d'un contrat avec la société **DELTA SECURITE** pour la mise en place d'un système de surveillance et de maintenance à l'aire d'accueil des gens du voyage, le montant de la maintenance s'élève à 84 € HT/mois et le montant de la télésurveillance s'élève à 108 € HT/mois + le coût de chaque intervention physique fixé à 75 €/HT.

N°13/57 : signature d'un contrat de location avec la société **DELTA SECURITE** pour la location du système de surveillance installé à l'aire d'accueil des gens du voyage, pour un montant de 480 € HT/trimestre pour une durée de 21 trimestres.

N° 13/58 : signature d'une convention avec la société **PLASTIC OMNIUM**, pour la mise à disposition et l'entretien de bacs roulants.

N° 13/59 : signature d'un contrat avec la société **DEKRA** pour une mission de coordination sécurité et protection de la santé pour l'aménagement de la rue Pierre Semard et de l'impasse Léo Lagrange, pour un montant de 1 410.00 € HT.

N° 13/60 : location à Madame Marie-Josée BAYOUD-TORRES, d'un logement communal situé 10 rue Voltaire aux conditions définies dans le bail établi à cet effet.

9) **Le rapport d'activité du SYTRAD** est joint au présent compte-rendu.